

Dervalois Galette  
1155 Route de Juniat  
87240 Ambazac

le 11 décembre 2022  
à M<sup>e</sup> le Président du SMIPAC

Objet : participation à la concertation dans le cadre du projet d'extension du Plan d'Activités de la Croisière (PAC) dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Monsieur le Président,

Après consultation du projet d'extension du PAC sur votre site internet (<https://www.smipac.com/>), je tenais à vous présenter mon opposition à ce dit projet pour les raisons suivantes :

D'une manière générale, il n'est plus entendable d'artificialiser des terres compte tenu des enjeux sous-jacents portés par les terres et paysagers montagnards d'une part et les terres naturelles et forestières d'autre part.

Pour citer quelques-uns de leurs enjeux bien connus, nous trouvons la production agricole, la biodiversité, la ressource en eau, le stockage de carbone, la qualité de l'air, le rôle bénéfique joué dans le processus de réchauffement climatique, le paysage et donc l'attractivité des territoires etc...

Et l'heure où le réchauffement climatique est en marche, chaque mètre carré de terrain compte et conjurera pour la survie des espèces, et, en premier lieu, la nôtre.

Votre projet anachronique soulève les quelques remarques suivantes : Il est logique d'extension en zone rurale qui devraient la réglementer... même si vous semblez limiter pour l'instant votre extension à 46 ha, de nombreux éléments très en fâche dans votre document <https://www.smipac.com/documents-administratifs/expose-presente-en-reunion-publique.htm> (notamment le diagnostic paysager).

et urbain) laisse à penser que votre extension portera à terme sur un total de près de 90 ha.

Des absences manifestes d'informations environnementales ou agricoles fondamentales présentées dans vos documents mis en ligne, suite à la réunion du 9 novembre 2021

Aucune donnée agricole présentée (exploitations, ~~forêts~~ forêtiers productions, filières locales etc...).

Aucune espèce animale présente...

Une auto-justification des besoins de « terrains à vocation économique » qui ne s'appuie en rien sur le contexte économique global du secteur. Aucun véritable besoin n'est démontré... et des surfaces sont toujours disponibles. En outre, des projets mis en avant sur votre document n'existent toujours pas à l'heure actuelle (aire de services autoroutières, parc solaire) pour une surface de près de 13 ha.

Aucune présentation du coût du projet. Le public, donc le contribuable, n'a pas une vision du coût du projet et ne peut évaluer sa pertinence.

Un projet de développement base sur du ~~jumping foncier~~ « jumping foncier ». Sur le PAC, le faible coût au m<sup>2</sup> (7 euros), ne fait qu'abîmer les disponibilités foncières à vocation économiques alentour. C'est une concurrence déloyale qui favorise le déplacement d'emplois plutôt que la création... et « facilite » la destruction de tout un secteur rural.

Ainsi de manière évidente, la présente « concertation » ne permet pas la bonne compréhension du projet.

Cette concertation déloyale n'est pas à la hauteur des enjeux, ce qui me conforte dans mon opposition au projet.

Veuillez agréer, M. le Président, mes salutations distinguées

